

FORMATION « MISE A JOUR DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DU COVID 19 »



OBJECTIFS

- Connaître les nouvelles obligations en matière de santé et sécurité au travail dans le contexte de crise sanitaire
- S'approprier l'approche de maîtrise des risques professionnels vers l'évaluation du risque biologique
- Proposer un programme d'actions de prévention et de protection des salariés face au risque sanitaire



CONTENU PEDAGOGIQUE

Rappels sur les aspects réglementaires

- Les obligations et devoirs de l'employeur et des salariés
- Le code pénal, code civil, code du travail et rappel des obligations en matière d'EvRP
- La reconnaissance AT et MP

La méthode d'analyse des risques vers l'évaluation du risque biologique

- Rappel sur la méthode d'évaluation des risques professionnels
- Les neuf principes généraux de prévention
- Proposition d'un outil DUER validé par la CARSAT Sud Est et l'INRS
- Mesures de prévention et préconisations pour la maîtrise du risque covid19

La prise en compte du stress et des RPS liés au contexte de pandémie

- Rappel sur la notion de RPS et exemple d'organisation de travail en mode dégradé
- Prise en compte dans le DUER des risques liés au télétravail ou aux situations d'isolement du salarié



METHODE PEDAGOGIQUE ET VALIDATION

- Accompagnement formatif à la réactualisation du DUER
- Formation proposée en présentiel ou en formation à distance via un outil de visio-conférence
- Le livrable : annexe au DUER avec prise en compte du covid19 et de ses conséquences
- Apports théoriques (diaporama) et aspects pratiques abordés
- Mise à disposition d'une mallette ressource numérique (santé sécurité au travail et covid19) et d'un outil DUER « clé en main »
- **Délivrance d'une attestation de formation**

PUBLIC VISE Groupe de travail Document Unique / représentants du personnel

PRE-REQUIS Néant

MODALITES D'ORGANISATION 1 journée de 7H00 pouvant être scindée en deux demi-journées en présentiel ou quatre sessions de 1h45 en visio-conférence

LIEU : Inter ou intra-entreprise

EFFECTIF 4 personnes à 10 personnes maximum

INTERVENANT formateur expert en santé et sécurité au travail et agréé IPRP par la DIRRECTE PACA